

**Communiqué des personnels du collège Jean Moulin (Aubervilliers)**  
**du lundi 16 octobre 2023**

Le vendredi 13 octobre, un collègue enseignant a été assassiné sur son lieu de travail dans le cadre de ses fonctions. L'émoi de la communauté éducative est immense, les réactions institutionnelles sont indignes et inhumaines. Le soutien de façade affiché par le ministère et le rectorat ne saurait masquer les graves carences propres à l'encadrement dans l'éducation nationale et le manque de considération pour les personnels et les élèves.

Ce terrible événement met en relief la situation qui est celle de nombreux établissements de l'académie de Créteil dont le nôtre.

Récemment, un collègue a été destinataire de menaces gravissimes à l'encontre de sa personne. À cette occasion, un dysfonctionnement majeur a été constaté : le rectorat ne dispose pas d'un protocole adapté pour garantir la sécurité et la prise en charge de ses personnels en cas de graves menaces. Face à cette impéritie du rectorat, nous avons d'abord rédigé un courrier adressé à l'administration pour que le collègue soit protégé. Aucune mesure satisfaisante n'a été proposée et la réponse à notre courrier a été méprisante et mensongère. La quasi-totalité du personnel éducatif du collège a donc exercé son droit de retrait les jours suivants et s'est déplacée à la DSDEN en vue d'être reçue. L'accès au bâtiment nous a été interdit et nous avons été accueillis par la police. Contacté par téléphone, le DASEN nous a informés que la DSDEN avait le pouvoir mais pas la compétence de protéger notre collègue nous renvoyant vers le rectorat. Nous avons décidé de prolonger notre droit de retrait afin d'être reçus au rectorat. Suite à cette mobilisation, seule une solution temporaire a été proposée. C'est à cette occasion que le rectorat nous a informés qu'il n'y avait pas de procédures en place pour faire face à ces situations dramatiques.

Aujourd'hui lundi 16 octobre, trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, et à la suite de l'assassinat de Dominique Bernard, l'institution nous demande de faire respecter une minute de silence afin de rendre hommage à notre collègue. Cette injonction à accueillir la parole des élèves sans prendre en compte notre propre désarroi est le reflet d'un manque de considération flagrant envers la communauté éducative. Nous aurions eu besoin d'un jour de deuil, de recueillement et de réflexion collective pour être ensuite à même de recevoir la parole, les émotions et les réactions de nos élèves. Nous déplorons à nouveau le manque de bienveillance du ministère, ainsi que sa cécité face aux réalités de notre profession.

Au lieu des réponses sécuritaires démagogiques proposées (fouille à vue des sacs de nos élèves que l'on impose à des personnels dont ce n'est pas la fonction) nous renouvelons nos demandes de moyens humains et matériels supplémentaires et des procédures efficaces de protection et d'accompagnement des personnels. Plus généralement, nous revendiquons les moyens nécessaires pour exercer notre travail et assurer l'apprentissage des élèves dans de bonnes conditions.

Le personnel éducatif du collège Jean Moulin d'Aubervilliers